



**CSE RÉSEAU
ZP NEN**

COMPTE-RENDU CSE JANVIER & FÉVRIER 2025



Plan de Mobilité : présentation à la suite d'une décision de justice



Le 7 janvier dernier, un CSE s'est tenu à la suite d'une décision de justice. En effet, le tribunal judiciaire de Bobigny a rendu son verdict : lors du CSE

Bloc 3, la ZP NEN doit présenter son plan de mobilité employeur (L 1214-2 et L 1214-8-2 du Code des transports). La direction n'ayant pas présenté ce PDME lors du CSE du 20 octobre 2022, elle a dû se conformer à la décision de justice.

La direction a appliqué la décision de justice, mais en ne retenant que 35 sites où le PDME a été développé

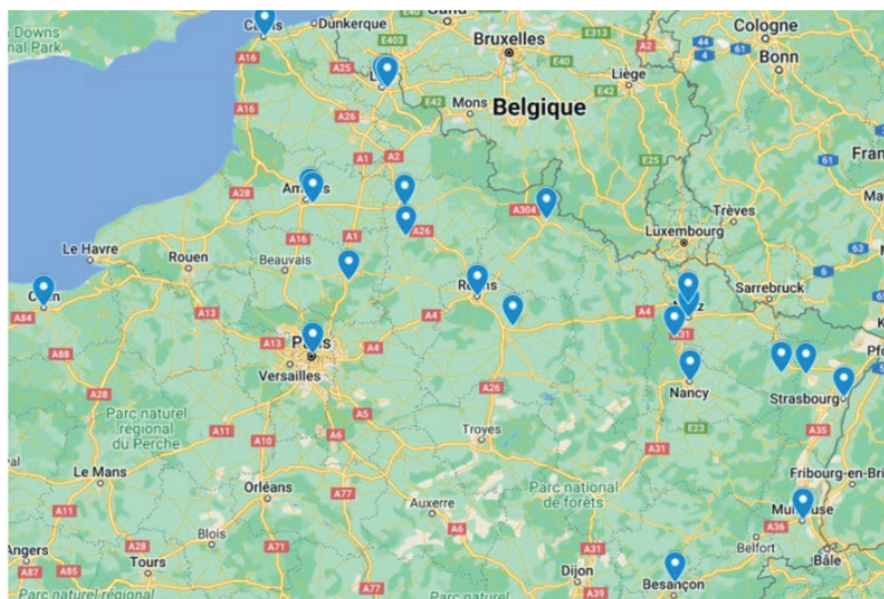
par la SNCF, qui concernent plus de 50 salariés et sont situés dans une ville dont l'agglomération compte plus de 100 000 habitants.

Par exemple, le site de Rouen n'a pas été retenu, car la métropole de Rouen a mis en place un PDME pour toutes les entreprises de l'agglomération rouennaise.

Ces 35 sites sont situés dans des zones urbaines denses, là où la mobilité douce est plus accessible qu'en zone rurale, là où les agents travaillent de jour et globalement font partie du collégé cadres.

- 35 sites
- 4 régions
- 15 départements
- 23 villes/agglomérations

- Saint Quentin
- Tergnier
- Charleville Mézières
- Caen x2
- Geneuille
- Reims x2
- St Hilaire-au-Temple
- Nancy x2
- Pagny-sur-Moselle x2
- Metz
- Rieding
- Lille x4
- Hellemmes
- Lezennes
- Longueil-St-Marie
- Calais
- Strasbourg x5
- Saverne
- Mulhouse x2
- Paris 10
- Amiens
- Malzéville-Metz
- Longueau



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org



Le questionnaire a été envoyé à tous les agents, mais finalement seuls 38 % des agents sont impactés. D'autre part, seuls les déplacements domicile / travail sont concernés par cette étude. Les déplacements internes, par exemple, ne sont pas étudiés. Nous sollicitons la direction pour une révision et un enrichissement des PDME en collaboration avec le CSE/CSSCT sur l'ensemble des sites de la ZP NEN et pour tous les déplacements (pas uniquement ceux domicile/travail).

L'accessibilité des sites est donnée pour chacun par une note sur cinq suivant plusieurs critères. Parmi les 35 sites, huit sont mal desservis (site de Reims, site

d'Hellemmes, site de Longueil-Sainte-Marie, site de Maizière-lès-Metz, site de Lees dans le Doubs, etc.). Mais quid des 356 autres sites ?

Les salariés de la zone de production NEN présentent des caractéristiques de déplacement singulières. Une majorité d'entre eux (57 %) effectue des trajets domicile-travail de plus de 20 km, résidant principalement en zones périurbaines et rurales. Il est légitime de penser que nos réorganisations permanentes, impliquant parfois des changements de poste ou de lieu de travail, ont un impact significatif sur les distances de déplacement d'agents.

Dans ce contexte territorial, les transports en commun s'avèrent peu adaptés, avec des temps de trajet particulièrement longs.



En conséquence, les modes de déplacement individuels sont privilégiés :

- 50 % des salariés utilisent exclusivement la voiture ;
- 21 % combinent la voiture et le train ;
- Comparativement à la population française, les cheminots ont un recours à la voiture inférieur de 23 %, s'appuyant sur une mobilité plus diversifiée.



Position UNSA

Les élus UNSA-Ferrovie revendiquent la mise en œuvre des actions suivantes :

#1 Élargir la couverture des PDME :

- Étendre l'analyse à l'ensemble des sites et des salariés, y compris ceux comptant moins de 50 employés, conformément à l'article L.1214-8-2 du Code des transports.
- Prendre en compte les spécificités des sites isolés pour proposer des solutions adaptées. En effet, les sites retenus sont souvent des sites où les agents travaillent de jour et, donc, avec des transports en commun possibles. Qu'en est-il pour les sites isolés et où les agents travaillent en horaires décalés ? Il faut veiller que les mesures servent bien toutes les catégories socio-professionnelles, en prenant en compte l'ensemble des 391 sites de la ZP NEN.
- Nous rappelons que pour les agents en 3x8, non seulement, ils ne sont pas repris dans cette analyse, alors même qu'ils subissent un risque routier important, mais les mesures alternatives de transport ne leur sont pas accessibles. Donc, ce risque leur est imposé et ils le subissent.



UNSA-Ferrovie

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

#2 Produire une synthèse consolidée :

- Élaborer un document résumé, accessible et compréhensible, mettant en évidence les principaux résultats, enjeux et recommandations.

#3 Renforcer des actions concrètes :

- Proposer des mesures ambitieuses pour développer les mobilités douces et partagées (covoiturage, vélo, trottinettes, etc.). Par exemple, des lieux de garage sécurisés et d'entretien de ces mobilités douces inciteraient les agents à utiliser ces modes de transport.
- Augmenter la prise en charge des frais de mobilité durable, en conformité avec les articles L.3261-3 et L.3261-3-1 du Code du travail. Même si le sujet n'est pas décidé au niveau de la ZP, nous regrettons qu'au sein des mesures FMD, la prime pour l'achat d'un vélo soit supprimée, alors même que les conditions de dessertes et de stationnement sont jugées plutôt positivement par les agents.

#4 Transparence et implication des parties prenantes :

- Mettre à disposition les données sources pour permettre une analyse approfondie et garantir la transparence.
- Organiser des ateliers avec les élus du CSE et les salariés pour co-construire des solutions adaptées et répondant aux attentes.

#5 Suivi et évaluation continue :

- Instaurer un dispositif de suivi régulier pour mesurer l'impact des actions menées.



Les élus UNSA-Ferroviaire voteront donc **CONTRE** les PDME présentés ce jour.



Bloc 3

deuxième partie



Les élus UNSA-Ferroviaire se sont réunis le 14 janvier dernier à la suite de l'expertise faite sur le bloc 3, deuxième partie (consultation obligatoire). L'expertise a été présentée en séance.

Nous avons donc été consultés sur :

- #1** La formation professionnelle ;
- #2** La santé au travail ;
- #3** Le DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels) ;
- #4** Le PAPRIACT (programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail).



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
 federation@unsa-ferroviaire.org



Consultation

#1 En ce qui concerne la formation professionnelle, nous déplorons l'absence de consolidation des informations entre les trois logiciels HRA, Rhumba et STATION C. Cette lacune a rendu impossible l'obtention de données fiables et complètes pour l'ensemble de l'année 2024.

#2 Sur le sujet de la santé au travail, le PAPRI-PACT et le DUERP constituent des piliers essentiels dans la stratégie de prévention des risques professionnels et l'optimisation des conditions de travail au sein des entreprises.

Au vu des documents fournis, les élus UNSA-Ferroviaire constatent :

- ▣ Des disparités significatives entre les établissements de la ZP NEN pour l'évaluation d'un même risque ;
- ▣ Des variations significatives de cotations pour un même risque sur un même établissement sans mise en place d'actions de prévention spécifiques ;
- ▣ Un budget QVT parfois utilisé à mauvais escient : installation de sanitaires pour le personnel féminin, achat de véhicules de service, outillage indispensable dans l'exercice du travail, etc.

#3 Concernant le DUERP, les élus UNSA-Ferroviaire revendiquent une simplification du DUERP afin d'améliorer son accessibilité par les agents. Nous revendiquons également l'implication des membres de la CSSCT dans la co-construction de l'évaluation de chaque risque.

#4 De la même manière que pour le DUERP, les élus UNSA-Ferroviaire revendiquent l'organisation d'un temps de travail spécifique avec la direction pour l'étude des PAPRI-PACT, afin d'examiner en détail chaque action proposée et d'échanger de manière approfondie sur les sujets importants. Pour le PAPRI-PACT et la QVT, nous demandons des lignes budgétaires ambitieuses et surtout réellement orientées vers une amélioration significative de la qualité de vie au travail des cheminots.



Pour toutes ces raisons, les élus UNSA-Ferroviaire ont voté **CONTRE** la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi (BLOC 3 – 2^e partie)

ADHÉRER À L'UNSA

Mes avantages !

L'UNSA, bien plus qu'un syndicat !

L'UNSA-Ferroviaire met à disposition de ses adhérentes et adhérents de nombreux services :

- Assistance juridique ;
- Infos RH ;
- E-boutique ;
- Etc.

Ma formule tout compris à 4 € / mois*



Mon syndicat proche de chez moi



Mes publications syndicales



Mon assistance juridique en droit privé



Mon offre de téléphonie mobile



Ma e-boutique et des offres partenaires



L'UNSA, on a tous à y gagner !

*tarif mensuel moyen net (après abattement fiscal).

L'expression des salariés (CSE extra du 28 janvier 2025)

SNCF
P
CONSIGNE GENERALE **PS 1 B n° 10**
RH0142
Tirage rectifié 2 du 16 août 1989

EXPRESSION DES SALARIES

ARTICLE 1 - Texte abrogé
Consigne Générale PS 1 B n° 10 du 3 juin 1983 (à l'exception de l'annexe qui devient annexe 2 à la présente Consigne Générale).

ARTICLE 2 - Objet
Les modalités d'application des dispositions complémentaires relatives au droit d'expression des salariés dans les entreprises et établissements du secteur public ont fait l'objet d'un avenant au protocole d'accord sur l'expression des salariés.

La présente Consigne Générale a pour objet de publier :

- en annexe 1 le protocole modifié par les avenants,
- en annexe 2 le texte du protocole signé le 27 mai 1983,
- en annexe 3 le texte de l'avenant au protocole signé le 8 mars 1985,
- en annexe 4 le texte de l'avenant au protocole signé le 8 juillet 1987,
- en annexe 5 le texte de l'avenant au protocole signé le 8 août 1989,
- en annexe 6 les dispositions pratiques d'organisation des réunions d'expression du personnel roulant.

Inscrite GRH00142 au Répertoire des textes RH transmis de GFP

L'expression des salariés, encadrée par le GRH00142, permet aux employés de s'exprimer librement sur des sujets liés. La compétence du conseil d'atelier ou de bureau comprend les conditions et l'organisation du travail ainsi que l'application concrète des programmes d'activité et d'investissement de l'entreprise pour l'atelier ou le bureau, la recherche d'innovations technologiques et d'une meilleure productivité dans l'atelier ou le bureau. Organisées en petits groupes sans managers, ces sessions garantissent une parole libre et doivent respecter un minimum annuel de six heures, généralement réparties une fois par trimestre.

Mais encore faut-il que ce temps de parole ainsi que les actions demandées ou proposées soient réellement pris en compte par les décideurs...



Position UNSA

Sur notre zone de production, l'UNSA-Ferroviaire dénonce des inégalités de traitement des remontées effectuées par les agents, ainsi qu'une animation insuffisante, voire inexistante, de ces temps d'échange,

pourtant essentiels et rendus obligatoires par le Code du travail. Pour garantir une véritable efficacité, les réponses aux interrogations et demandes des agents doivent être précises et suivies d'une action dans la mesure du possible.

Les engagements pris par la direction :

- #1** Solliciter chaque DET pour un échange avec les RPX sur l'organisation et le calendrier ;
- #2** Renforcer l'animation des équipes RH, avec un focus sur les EIC ;
- #3** Étudier la généralisation de l'outil logiciel dédié ;
- #4** Réaliser un bilan zonal annuel des actions menées.

Il est à préciser que les propos tenus par les membres du conseil échappent à toute possibilité de sanction, pour autant qu'ils ne comportent aucune malveillance à l'égard des personnes.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org



Info

CASI

UNE ANNÉE DE PLUS, UNE ANNÉE DE TROP !

Les agents et leurs familles sont (encore) privés d'activités sociales en proximité...

Ils pourront (re)dire merci à la CGT !

Le 13 février 2025, les élus CSE ont été amenés à voter la ventilation des effectifs CASI (c'est-à-dire la répartition des effectifs de la ZP NEN et leur rattachement à un CASI).

En séance, les débats ont été riches pour mettre chacun face à ses responsabilités et ne pas laisser certains collègues «sur le carreau», loin du CASI le plus proche. Ces sujets sont connus, mais certains s'acharnent à ne pas comprendre et TANT PIS POUR LES COLLÈGUES CONCERNÉS !

Ce n'est pas ce que pensent vos élus UNSA-Ferroviaire. Nous continuerons d'œuvrer pour changer cela et avons demandé la mise en place d'un comité de suivi de l'accord CASI (inter fédération signataire).

Pour rappel : les récentes réorganisations de l'entreprise mettent un certain nombre d'agents et leurs familles dans une situation ubuesque. Ils ne pourront pas profiter de leur CASI de proximité, celui d'Amiens, la CGT y trouvant son compte en captant leurs subventions pour les CASI qu'elle contrôle... Pour aider les agents, l'UNSA et SUD-Rail, alertés par ces derniers, ont actionné tous les leviers à leur disposition, sans succès...

Lors de cette plénière CSE et sous-pression, la première organisation syndicale finira par nous indiquer qu'elle a demandé un comité de suivi de l'accord CASI (inter fédération signataire).

Nous serons vigilants sur la mise en place de ce comité de suivi annoncée en séance par la CGT.

Nous demandons donc, via une délibération, de :

- Pouvoir rattacher la quarantaine d'agents de la ZP NEN dont les LPA sont Noyon, Soissons, Abancourt, Busigny et Le Tréport au CASI d'Amiens ;
- Mettre au débat dans le CSE des modalités d'affectation aux CASI des agents de l'ENSAO et de l'ERGI.

La motion sera rejetée :

- 17 CONTRE (CGT) ;
- 15 POUR (SUD-Rail + UNSA).



La ventilation initiale des effectifs des CASI sera donc adoptée sans changement :

- 17 POUR (CGT) ;
- 15 CONTRE (SUD-Rail + UNSA).

La CFDT, non-signataire de l'accord, quittera la salle avant les votes.

100 MILLIONS D'EUROS



C'est le montant de la dotation annuelle de la SNCF pour vos activités sociales et culturelles, **soit 644 € par an** et par agent (quelle que soit sa classe).

35 millions d'euros vont au CCGPF (où la 1^{ère} organisation syndicale du groupe SNCF a la majorité) pour les colonies, les centres de vacances, etc.

Le budget restant - d'environ 420 € par agent - est versé aux CSE qui, dans la plupart des cas, allouent leur budget aux CASI régionaux



COMME LES AGENTS DES CSE/CASI GÉRÉS PAR L'UNSA, VOUS POUVEZ PROFITER DE PRESTATIONS DIGNES DU 21^e SIÈCLE !

Les communications UNSA-Ferroviaire

PARIS • 28 NOVEMBRE 2024



VOS JOURS FÉRIÉS DE L'ANNÉE 2025

RÉCUPÉRATION DES JOURS FÉRIÉS (JF)
COURT RAPPEL DES RÈGLES

Pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants locaux UNSA-Ferroviaire.

Code	Fête légale	Date de la fête	À prendre avant le
F0	Noël	Mercredi 25 décembre 2024	31 mars 2025
F1	Jour de l'an	Mercredi 1 ^{er} janvier 2025	30 juin 2025
F2	Lundi de Pâques	Lundi 21 avril 2025	
F3	Fête du travail	Jeudi 1 ^{er} mai 2025	
F4	Victoire de 1945	Jeudi 8 mai 2025	30 septembre 2025
F4	Ascension	Jeudi 29 mai 2025	
F5	Lundi de Pentecôte	Lundi 9 juin 2025	
F6	Fête nationale	Lundi 14 juillet 2025	31 décembre 2025
F7	Assomption	Vendredi 15 août 2025	
F8	Toussaint	Samedi 1 ^{er} novembre 2025	31 mars 2026
F9	Armistice de 1918	Mardi 11 novembre 2025	
F0	Noël	Jeudi 25 décembre 2025	

LES RÈGLES GÉNÉRALES
Il est accordé un jour de repos compensateur aux salariés dont l'utilisation un jour de fête légale (ne tombant pas un dimanche) est imposée par les nécessités du service. Ces dispositions sont également applicables aux agents qui se trouvent en repos périodique un jour de fête légale ne tombant pas un dimanche.

LE PAIEMENT D'UNE FÊTE
Lorsque le repos compensateur de jour férié n'est pas pris avant la fin du trimestre civil suivant celui dans lequel est placée cette fête, le paiement est automatiquement déclenché. Vous pouvez cependant demander le paiement d'un repos compensateur de fête avant cette échéance en adressant une demande écrite à votre CPS.

Retrouvez les règles générales de récupération d'un jour férié.



Retrouvez ici le projet Résonances présenté lors du CSE extra du 25 février 2025.



Mars 2025



CSE RÉSEAU
ZP NEN

AGENTS DE
SNCF RÉSEAU
ZP NEN

POINT SUR LE PROJET RÉSONANCES

À vos côtés toute l'année!

INFOS CSE DU 25 FÉVRIER 2025
Contexte et objectifs du projet

Projet de réorganisation :
« Devenir le gestionnaire d'infrastructures de référence »

Objectifs principaux :

- Déconcentration et standardisation au travers d'une articulation forte entre le national et les territoires ;
- Responsabilisation des territoires avec un abaissement du centre de décision et de capacité d'action ;
- Amélioration de la performance globale permettant une augmentation des recettes et dans un contexte d'augmentation du volume de travaux ;
- Transformation culturelle durable qui renforce la confiance en chacun.

Nouvelle structure organisationnelle

Maille nationale : Elle reste garante des standards nationaux

Maille interrégionale : Elle correspond aux périmètres géographiques des ZP actuelles. Elle aura la charge de garantir la performance et la bonne gestion des moyens entre les différentes directions régionales sur son territoire.

Maille régionale : Elle reprend les attributions des actuels DT et certaines missions nouvelles afin de construire une relation plus forte, plus proche, plus solide et de meilleure qualité avec les acteurs locaux.

UNSA-Ferroviaire
19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

Janvier 2025



CSE RÉSEAU
ZP NEN

HORS SÉRIE ÉLUS CSE RPX ET MEMBRES CSSCT DÉSIGNÉS

À vos côtés toute l'année!

Chères collègues, chers collègues,

En 2024, grâce à votre engagement, nous avons relevé de nombreux défis et obtenu des avancées significatives pour défendre vos droits. Ces succès nous encouragent à poursuivre notre combat collectif.

2025 s'annonce riche en enjeux. L'UNSA-Ferroviaire sera à vos côtés pour porter vos voix, défendre vos intérêts et construire un avenir meilleur pour toutes et tous dans le secteur ferroviaire.

Ensemble, restons unis pour un rail plus juste et solidaire.

Très belle année 2025 à toutes et à tous !

Votre équipe UNSA-Ferroviaire



UNSA-Ferroviaire
19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

Retrouvez les élus CSE, RPX et membres CSSCT de la ZP NEN



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org



**CSE RÉSEAU
ZP NEN**



VOS REPRÉSENTANTS UNSA-FERROVIAIRE

Nom	Prénom	Mail	Nom	Prénom	Mail
KAMMERER	SYLVIE	kammerer.s@unsa-ferroviaire.org	GY	JEAN-MARC	gy.jm@unsa-ferroviaire.org
MELONI	DÉLIZIA	meloni.d@unsa-ferroviaire.org	DOS SANTOS	ANTONIO	dos-santos.a@unsa-ferroviaire.org
HALAS	GAËL	halas.g@unsa-ferroviaire.org	DEMANGE	SYLVAIN	demange.s@unsa-ferroviaire.org
NOEL	MAURICE	noel.m@unsa-ferroviaire.org	DEGOUVE	RÉMY	remy.degouve@reseau.sncf.fr
BERTRAND	PIERRE	bertrand.p@unsa-ferroviaire.org	COLLOTTE	SÉBASTIEN	collotte.s@unsa-ferroviaire.org
DEMARES	SOPHIE	demares.s@unsa-ferroviaire.org	NEISSE	JEAN FRANÇOIS	neisse.jf@unsa-ferroviaire.org
SCHMITT	PASCAL	schmitt.p@unsa-ferroviaire.org	NOWICKI	PIERRE	nowicki.p@unsa-ferroviaire.org
RAWOLLE	RÉGIS	rawolle.r@unsa-ferroviaire.org	THIERY	REYNALD	reynald.thiery@reseau.sncf.fr
CAILLE	SÉBASTIEN	caille.s@unsa-ferroviaire.org	SALING	OLIVIER	saling.o@unsa-ferroviaire.org
Représentant syndical de la délégation UNSA-Ferroviaire					
KREDER	GUILLAUME	kreder.g@unsa-ferroviaire.org	GROSSELIN	CLÉMENT	grosselin.c@unsa-ferroviaire.org

CSE ZP NEN

POUR NOUS ADRESSER VOS QUESTIONS : cse.zpnen@unsa-ferroviaire.org

POUR CONSULTER NOS INFORMATIONS EN LIGNE : <https://www.unsa-ferroviaire.org>

*À vos côtés,
toute l'année !*

J'ADHÈRE À L'UNSA

NOM	PRÉNOM
NOM DE LA SNCF OU DE L'ENTREPRISE PRIVÉE	
ADRESSE PROFESSIONNELLE	
COLLÈGE	
TÉLÉPHONE	MAIL

UNSA-FERROVIAIRE



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org